

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET  
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

84/505 du 26.6.84

DECRET N° /MBN/UMIG/SG/DE

Portant titularisation de Mes-  
sieurs DUMOND Georges et BANTSI-  
LEBA Marius, Assistants Stagiaires  
de 3ème et 2ème classe en servi-  
ce à l'Université Marien NGOUABI

VIGAS/

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- C E
- RECT/UMIG
- AB.
- DGTFP
- VJ la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - VJ la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 42 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - VJ la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
  - VJ l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
  - VJ l'Ordonnance 9/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville
  - VJ l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
  - VJ le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
  - VJ le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
  - VJ le Décret 79/154 du 4 Avril 1978 portant nomination du Premier Ministre ; Chef du Gouvernement ;
  - VJ le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
  - VJ le Rectificatif 81/C15 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
  - VJ le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
  - VJ le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de BRAZZAVILLE ;
  - VJ le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant organisation de l'Université de BRAZZAVILLE
  - VJ le Décret 62/139 du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
  - VJ le Décret 67/50/FP/SE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
  - VJ les Décrets 83/430 et 83/504 des 10 et 28 Juin 1983 portant intégration dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI et nomination des intéressés en qualité d'Assistants Stagiaires de 1ère et 2ème classe ;
  - VJ l'arrêté 2087/75 du 21 Janvier 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

.../...

DECRETE :

Article 1er. Les Assistants Stagiaires de 1ère et 2ème classe dont les noms et prénoms suivent en service à l'Université Marien NGOUABI sont titularisés et nommés au 1er et 2ème échelon de leur grade suivant le tableau ci-après :

NOMS ET PRENOMS	GRADE	ECHELON	INDICE	DATE DE PRISE D'EFFET
BANTSIMBA Marius	Ass. de 1°C1	1er	1240	21/5 /83
DUMOND Georges	Ass. de 2°C1	2ème	920	18/11/83

Article 2. Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 26 Juin 1984.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGA-OBA.-

ITIMI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

APPLIATIONS/

PM/CAB 1  
SGCM/B/C 1  
MEN/CAB 2  
DAAF 2  
DGTPP 2  
JORPC 1  
UMNG 20  
INTERESSE 1

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-